

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le



ID : 085-200070233-20250929-DEL20250929_25-DE

Rapport d'orientations budgétaires

de l'année budgétaire **2026**

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026	3
1.1. Le contexte économique et financier au niveau national	3
1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques	3
1.3. Les principales mesures des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales	4
a) Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics	4
b) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales	5
c) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée	5
1.4. Le contexte financier local.....	5
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL	7
2.1. La section de fonctionnement.....	7
a) Les recettes de fonctionnement	7
b) Les dépenses de fonctionnement.....	9
c) Les données relatives au personnel intercommunal	10
d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles	14
2.2. Les perspectives d'investissement	15
a) La programmation des investissements	15
b) Les dépenses d'investissement.....	16
c) Les recettes d'investissement.....	17
d) L'équilibre.....	17
e) La gestion de la dette	17
3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES	20
3.1. Le budget annexe Déchets	20
3.2. Le budget annexe Assainissement.....	20
3.3. Le budget annexe Office de Tourisme	21
3.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services	21
3.5. Le budget annexe Le Pré Blanc	22
3.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques	22
4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	23

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- L'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- Les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil d'agglomération.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté par le gouvernement Bayrou en juillet 2025. Ce document poursuit l'objectif de redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de 43,8 milliards d'euros.

Toutefois, la récente nomination du Premier Ministre Sébastien Lecornu peut influencer sur la présentation du projet de Loi de Finances 2026.

1.1. Le contexte économique et financier au niveau national

Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz.

D'autre part, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2025 et 2026. L'effet de la hausse des droits de douane américains serait plus modéré en France, traduisant une plus faible exposition au commerce avec les Etats-Unis que le reste de la zone Euro. Selon la projection de la Banque de France en juillet 2025, les conséquences sur l'inflation seraient faibles en France, sous réserve de la position européenne sur la politique commerciale.

La **croissance** ralentirait en 2025 à +0,6%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec les politiques commerciales exposées ci-dessus. L'estimation de croissance pour 2026 serait améliorée à +1% et à +1,2% en 2027.

L'**inflation** se normaliserait en 2025 à 1%, inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +5,7% en 2023 et de + 2,3% en 2024. Cette faible inflation s'explique par une contribution négative de l'inflation énergétique et la baisse des cours du pétrole début 2025. En revanche, les produits alimentaires seraient affectés par les négociations commerciales qui se répercutent sur les prix finaux. On observe également une augmentation des coûts des services, présentant une certaine inertie malgré le ralentissement des salaires.

Pour 2026, la prévision d'inflation est estimée à + 1,4%.

La progression des salaires de +0,5% et le ralentissement de l'inflation devrait soutenir le pouvoir d'achat des ménages et avoir un effet moteur sur la **consommation** des ménages (+0,73%), en dépit d'une augmentation du chômage. Toutefois, les ménages ont plus tendance à épargner, signe d'une confiance moins forte dans le contexte économique. Ce même contexte incertain freine l'**investissement**, tant des ménages que des entreprises. Les tensions commerciales rendraient l'investissement atone en 2025, avant une reprise escomptée en 2026 grâce à de meilleures conditions de financement.

En effet, en réponse à la normalisation de l'inflation, les banques centrales poursuivent leur politique monétaire pour abaisser les taux directeurs depuis le second semestre 2024.

1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques

Initialement prévu à 5,2% en Loi de Finances 2025, le déficit public se dégraderait à 5,4% en 2025. Cette dégradation s'explique, d'une part, par le renchérissement du coût des services et de la charge d'intérêts et, d'autre part, par des recettes fiscales moins dynamiques qu'attendu.

En 2025, la **dépense publique** hors crédits d'impôts devrait encore augmenter par rapport à 2024, à plus de 56%.

En cause, le niveau **d'endettement** de la France qui ne cesse de progresser, pour atteindre 3 346 milliards d'euros début 2025, ce qui fait de la France le 3^{ème} pays européen le plus endetté derrière la Grèce et l'Italie. La charge des intérêts d'emprunt devrait atteindre 66 milliards d'euros en 2025, volume qui a doublé en 7 ans, en raison de taux de financement qui augmentent constamment depuis 2021. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1^{er} poste de dépense de l'Etat, devant l'éducation et la défense. Le ratio d'endettement augmenterait logiquement à 116,2% du PIB, pour atteindre 120% en 2027, bien au-dessus de la zone euro dans son ensemble (90%).

La trajectoire des Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 escompte un **déficit public** de 5,4% en 2025, soit 57% du PIB. L'objectif est de réduire le déficit en 2025 à 4,6 % en 2026, pour revenir sous le seuil de 3% en 2029, objectif inchangé par rapport à la loi de finances pour 2025.

1.3. Les principales mesures des Plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances 2026 relatives aux collectivités locales

A la date de présentation du présent rapport, le projet de loi de finances 2026 n'est pas publié. Sont donc retenues les dispositions contenues dans les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté en juillet 2025.

Ce document fixe un total de dépenses publiques de 1 722 milliards d'euros, tenant compte d'une modération de la dépense comprise entre 30 milliards et 43,8 milliards d'euros.

Les collectivités seraient mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros par les mesures suivantes.

a) Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Le Plafonds de dépenses du projet de Loi de Finances 2025 prévoit dans ses différents articles une contribution des collectivités au redressement des comptes publics, à hauteur de 5,3 Md€ dont les mesures sont les suivantes :

- **2 Md€** au titre de la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement. Les modalités de répartition de ce fonds institué en 2025 seront probablement modifiées.
- **1,2 Md€** au titre de la réduction des allocations compensant la réduction de 50% des bases industrielles, mise en place dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'économie en 2021
- **0,7 Md€** au titre du gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Cette fraction aurait dû augmenter de 2,72 suivant la croissance nationale de la TVA.
- **0,5 Md€** au titre de la minoration des variables d'ajustement, pour contraindre la Dotation Globale de Fonctionnement, notamment sur le Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- **0,2 Md€** au titre de la réduction des subventions d'investissement, à l'exception de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et de la Dotation Politique de la Ville, arguant de la fin du mandat communal et intercommunal en 2026
- **0,7Md€** au titre du différé d'un an du versement du FCTVA pour les intercommunalités, 2026 constituant une année blanche.

Pour Terres de Montaigne, communauté d'agglomération, l'impact financier est estimé à 572 k€, au stade des orientations budgétaires pour 2026.

S'y ajoute la deuxième augmentation de 3 points de la cotisation employeur de 34,65 % à 37,65% pour 2026. Cette hausse se poursuivra en 2027 et 2028 dans les mêmes proportions. Cette mesure représenterait une charge supplémentaire des collectivités de 1,4Md€.

Pour Terres de Montaigu, cette mesure alourdirait les charges de personnel de 125 k€ en 2026.

b) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 prévoient de reconduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements, à périmètre constant, à hauteur de 27,4 Md€. Pour garantir cette enveloppe, c'est principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui servirait de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, avec un écrêtement légèrement supérieur.

Il est également prévu de rétablir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au profit des régions, en remplacement de la fraction de TVA qui leur avait été attribuée.

c) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2025, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 1,7%.

Pour 2026, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2025. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation prudente de +1% sera retenue dans les orientations budgétaires de Terres de Montaigu pour 2026.

Compte tenu du contexte politique national, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2026.

1.4. Le contexte financier local

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des actions déployées depuis la transformation en Communauté d'agglomération en 2022, à périmètre inchangé.

Dans le même temps, les premières annonces des orientations du Projet de Loi de Finances 2026 et l'objectif de redressement des comptes publics auront des impacts financiers pour Terres de Montaigu. Elles ont obligé à poser des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses.

Grâce à une gestion financière saine, notamment sur la dette, et des choix de gestion sur les dernières années, comme la mutualisation des services et des équipements, les orientations budgétaires 2026 absorbent une partie de la contribution de Terres de Montaigu au redressement des comptes publics.

Si l'inflation se normalise sur nos approvisionnements, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires et dégager une épargne suffisante pour le financement de nos investissements.

Il faut toutefois noter que, compte tenu du caractère très évolutif de la situation, des modifications budgétaires pourraient intervenir au stade du budget primitif en novembre 2025, voire du budget supplémentaire au printemps 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS se sont inscrits dans un schéma de mutualisation avec la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS. Les engagements réciproques, tant juridiques que financiers, sont inscrits dans la convention de mutualisation approuvée par les 4 instances décisionnelles en décembre 2022. Les orientations budgétaires 2026 tiennent compte de cette organisation mutualisée.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant de la République (NOTRe), Terres de Montaignu applique la nomenclature N normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

Il est précisé que le compte financier unique (CFU) pour les budgets gérés en M57 sera présenté à compter de la clôture d'exercice 2025.

Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2026, Terres de Montaignu totalisera 7 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 4 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services, dont les budgets « assainissement » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « zones économiques Terres de Montaignu »,
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc)

Pour mémoire :

- ✓ Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 ont été fixés à :
 - 11,43% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
 - 3,36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
 - 25,03% pour la cotisation foncière des entreprises.

Une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- ✓ Les tarifs de la redevance assainissement ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2022, pour tenir compte du transfert de compétence à Terres de Montaignu :
 - Un tarif cible de 2,05 € HT / m³ sur une base de consommation de 100 m³, avec une part fixe et une part variable dépendant du volume consommé ;
 - Un lissage sur 10 ans pour atteindre le tarif cible dans chacune des 10 communes ;
 - Une clause de revoyure en 2026, pour tenir compte des éventuels ajustements nécessités par le service rendu.
- ✓ Le coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) a été fixé, par décision du conseil communautaire, à 1,20 depuis l'année 2020. Il sera inchangé pour 2026.
- ✓ Le modèle de solidarité financière entre les communes de Terres de Montaignu a été redéfini pour la période 2023-2025, en confirmant les principes antérieurement définis mais en modifiant le véhicule de redistribution :
 - Un abondement par chaque commune de 50% du produit de la croissance des bases foncières situées en zone économique, calculé sur un taux moyen mis à jour
 - Une redistribution aux communes par l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire, mécanisme financier de péréquation intercommunale destiné, selon le CGCT, à réduire les écarts de richesses entre les communes.

Cinq critères, pesant chacun pour 20%, ont été retenus :

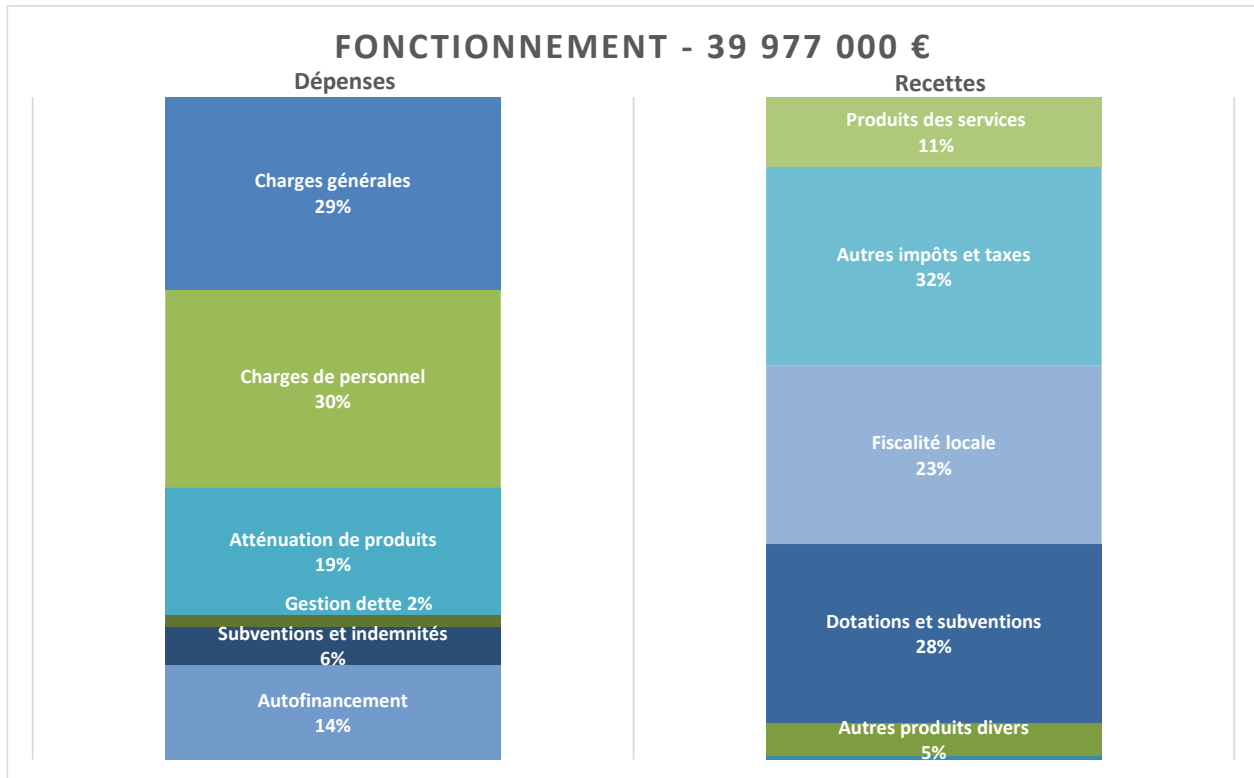
 - 2 critères obligatoires : le potentiel financier et le revenu par habitant
 - 3 critères librement proposés : l'effort fiscal, l'éloignement à la ville-centre et l'épargne de gestion

Pour 2025, ce sont 698 k€ qui ont été redistribués entre les communes, selon ce nouveau dispositif, Terres de Montaignu ayant participé à la solidarité en diminuant la part apportée par les communes.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL

2.1. La section de fonctionnement

Au 29 septembre 2025, la balance du budget de fonctionnement s'établirait à 39 977 000 €, en hausse de 4%.



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 39 767 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 34 235 000 €.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de Terres de Montaignu, communauté d'agglomération sont principalement issues de l'activité économique du territoire, par la fiscalité et les compensations en grande partie figées en 2026, selon les orientations nationales connues à ce jour.

▪ La fiscalité locale

Les produits de la fiscalité locale représentent 23% des recettes et progresseraient de 4% par rapport au budget 2025.

Ils sont estimés à 9 091 000 €.

Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, les produits de la fiscalité directe locale évolueraient selon les variations suivantes :

- L'évolution **légal**e des bases fiscales de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires prudemment estimée à + 1% de revalorisation légale, en lien avec l'inflation de novembre 2025 pas encore connue ;
- L'évolution **physique** des bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties estimée à + 1%, en cohérence avec les évolutions constatées sur les dernières années ;

- La progression du produit de Cotisation Foncière des Entreprises de 171 k€ par rapport au produit prévisionnel 2025, considérant une évolution des bases de + 3%, en l'absence de communication des établissements dominants du territoire ;
- Aucune évolution des taux de taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de cotisation foncière des entreprises n'est prévue au stade des orientations budgétaires ;
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti stable à 53 k€ ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour 755 k€ et l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) pour 383 k€, en hausse de 2% par rapport au montant notifié 2025 ;
- La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour 224 k€, selon les dépenses estimées à ce jour pour 2025.

▪ Les autres impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 32% des recettes et progresseraient de 2% par rapport au budget 2025.

Ils sont estimés à 12 680 000 €.

Les principales modifications concernent :

- Le gel de la fraction de TVA compensant la Taxe d'Habitation et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises à 10 280 k€, comme indiqué ci-dessus, privant Terres de Montaigne de l'évolution de la TVA nationale de +2,2% ;
- Le reversement conventionnel de fiscalité par les communes pour 462 k€, alimentant partiellement la Dotation de Solidarité Communautaire, en hausse de 2% par rapport à 2025. Ce montant sera susceptible d'évolution après communication des bases définitives 2025 ;
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) stable à 1 424 k€ ;
- La garantie de sortie du FPIC estimée à 90% du montant de droit commun 2025, soit 514 k€

La synthèse de produits fiscaux locaux et nationaux est la suivante :

	Bases notifiées 2025	Produits prévisionnels 2025	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026 arrondis
TH Résidences secondaires	888 300 €	101 533 €	1,00%	897 183 €	11,43%	102 000 €
TFB	46 608 000 €	1 566 029 €	2,00%	47 540 160 €	3,36%	1 597 000 €
TFNB	1 949 000 €	84 782 €	1,00%	1 968 490 €	4,35%	85 000 €
CFE	22 855 000 €	5 720 607 €	3,00%	23 540 650 €	25,03%	5 892 000 €
FNB additionnelle	-	52 851 €	-	-	-	53 000 €
TASCOM	-	740 321 €	-	-	-	755 000 €
IFER	-	375 496 €	-	-	-	383 000 €
Taxe GEMAPI	-	215 948 €	-	-	-	224 000 €
Fiscalité locale		8 857 566 €				9 091 000 €
TH Fraction de TVA	-	5 106 114 €	-	-	-	5 157 000 €
CVAE - Fraction de TVA	-	5 072 557 €	-	-	-	5 123 000 €
Solidarité financière	-	417 675 €	-	-	-	462 000 €
FNGIR	-	1 423 999 €	-	-	-	1 424 000 €
FPIC	-	571 264 €	-	-	-	514 000 €
Autres impôts et taxes		12 591 609 €				12 680 000 €
TOTAL		21 449 175 €				21 771 000 €

▪ Les dotations

Les dotations représentent 28% des recettes et progresseraient de 1% par rapport au budget 2025.

Elles sont estimées à 11 361 000 €.

Les principales modifications concernent :

- Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par rapport au réalisé 2025, qui était plus favorable que les estimations du budget primitifs ;
- Une diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 21% par rapport au budget 2025, ajustée au montant perçu pour 2025, selon les indications des

plafonds de dépenses du Projet de Loi de Finances, qui fait de
d'ajustement de l'évolution de la dotation forfaitaire ;

- Les compensations de fiscalité versées par l'Etat, suivant l'évolution légale des bases fiscales de +1% mais ponctionnées de 100 k€ compte tenu des annonces d'orientations du projet de loi de finances ;
- Le décalage d'un an de la perception du Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 20 k€ ;
- Une hausse des subventions perçues pour les actions mises en œuvre par Terres de Montaignu, notamment pour l'amélioration énergétique de l'habitat.

▪ Les autres produits de fonctionnement

Les produits des services, estimés à 4 457 000 €, augmenteraient de 19% en 2026, sous l'effet de nouvelles mutualisations de personnel décidées en 2025 (10 nouveaux agents chargés de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments) et d'optimisation de recettes vers les budgets annexes.

Les autres produits de gestion courante, essentiellement les loyers, augmenteraient de 2% à 1 978 000 €, en lien notamment avec la convention de loyer conclue en 2024 avec le CIAS Terres de Montaignu et la revalorisation du loyer de la gendarmerie de Montaignu.

Les dotations aux amortissements de subventions sont en hausse de 2% à 210 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 29% des dépenses de fonctionnement et augmenteraient de 4% par rapport au budget primitif 2025.

Elles sont estimées à 11 598 000 €.

Les principales modifications concernent :

- L'ajustement de l'approvisionnement énergétique (gaz) ;
- L'amélioration des outils informatiques et numériques mis à disposition de l'agglomération et de ses communes membres ;
- La poursuite des services proposés aux usagers (transport scolaire, habitat, santé notamment), compensés par des recettes supplémentaires).

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représenteraient 30% des dépenses et sont estimées à 11 977 000 €.

Les charges du personnel employé par Terres de Montaignu progresseraient de 2%, en hausse de 230 k€.

Les principales modifications concernent :

- Des augmentations de charges résultant de mesures nationales et locales :
 - o Mesures nationales : augmentation des cotisations employeur CNRACL et participation à la complémentaire santé : +157 k€
 - o Mesures locales : amélioration des rémunérations (Glissement Vieillesse Technicité et revalorisations régimes indemnitaires) : +150 k€
 - o Mesures locales : développement des services (accompagnement transport scolaire, orchestre au collège) : +125 k€

- Des diminutions de charges résultant d'un plan d'économies local (non-remplacements ou fin de contrats pour un volume de 5 équivalents temps plein) – 202 k€. 2026 sera la première année d'effet budgétaire sur cette optimisation

Les charges de personnel mutualisé progresseraient de 3,6%, pour 402 k€, compensées par des refacturations de 441 k€.

La principale évolution concerne le service Bâtiments qui intègre la mutualisation depuis janvier 2025. Pour ce nouveau service mutualisé, la masse salariale de 35 agents communaux, représentant 7,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments intercommunaux, est refacturée par la commune de Montaigu-Vendée à Terres de Montaigu, communauté d'agglomération.

Pour la même activité, la masse salariale de 10 agents de Terres de Montaigu, représentant 2,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments de Montaigu-Vendée est refacturée à la commune de Montaigu-Vendée.

▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante, regroupant les indemnités aux élus, les subventions et participations à des syndicats représentent 6% de dépenses et sont évaluées en baisse de 1% par rapport au budget primitif 2025. Cette baisse s'explique par la prise en charge de la cotisation du pôle touristique du Bocage Vendéen par le budget annexe Office de Tourisme, grâce à la taxe de séjour.

Cette enveloppe de 2 307 000 € reste provisoire, certains éléments étant encore en cours d'analyse.

Les atténuations de produits sont évaluées en hausse de 3%, prévues pour 7 690 000 €, concernent :

- L'attribution de compensation prévue à hauteur du montant réel 2025, soit 6 740 k€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire prévue à hauteur de 728 k€, montant provisoire dans l'attente du calcul des bases 2025 ;
- L'intégration d'une potentielle contribution de 200 k€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en baisse de 16%, sous l'effet de la normalisation des taux variables depuis le printemps 2024 et de la baisse du livret A sur lequel sont adossés plusieurs emprunts. Une enveloppe de 660 000 € est prévue à ce stade de préparation budgétaire.

Les amortissements sont prévus pour 3 645 000 € et le virement vers la section d'investissement à 2 097 000 €.

c) Les données relatives au personnel intercommunal

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents de Terres de Montaigu, sans distinction de leur affectation comptable (budgets principal et annexes).

▪ Les effectifs

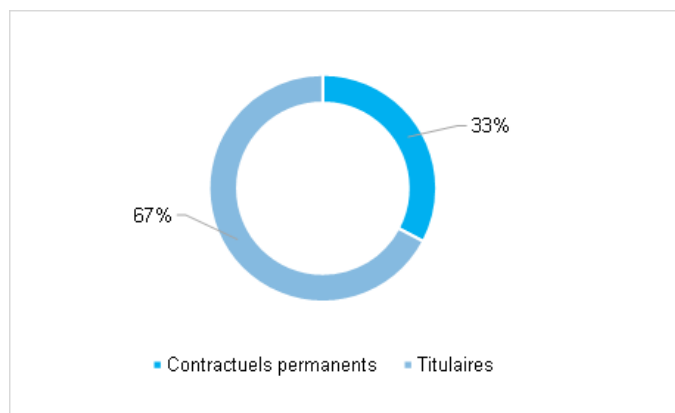
Au 31 décembre 2024, la collectivité comptabilisait 231 agents sur postes permanents :

- 155 agents stagiaires et fonctionnaires
- 76 agents contractuels permanents (emplois vacants, CDI, remplaçants)

Evolution des effectifs permanents	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Titulaires	132	149	155
Contractuels permanents	55	65	76
TOTAL	187	214	231

L'évolution constatée entre 2023 et 2024 s'explique principalement par le schéma de mutualisation entre Terres de Montaigu, communauté d'agglomération et son CIAS et la commune de Montaigu-Vendée (Ingénierie, action sociale, urbanisme).

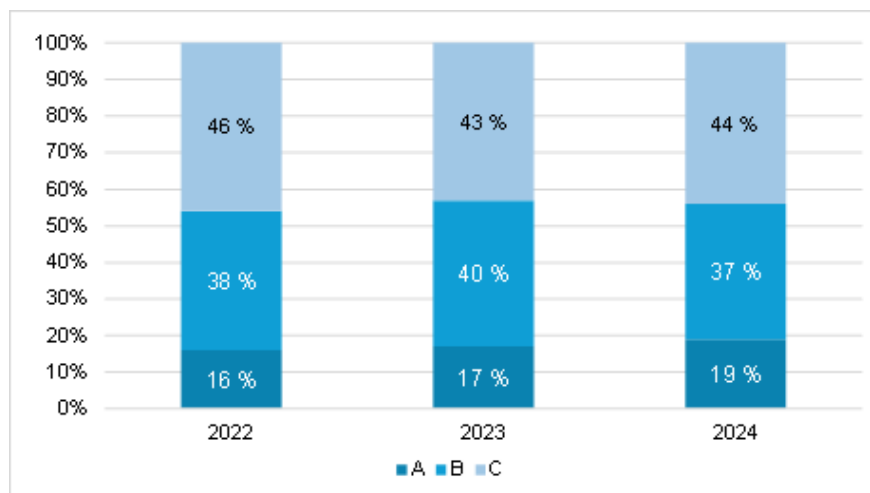
Au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale, la part des titulaires est de 74% (58% de femmes et 42% d'hommes) tandis que la part de contractuels est de 26% (67% de femmes et 33% d'hommes). A Terres de Montaigu, la proportion d'agent contractuel tend à augmenter, en lien avec la gestion de projets, traditionnellement importante en intercommunalité.



▪ Répartition des agents

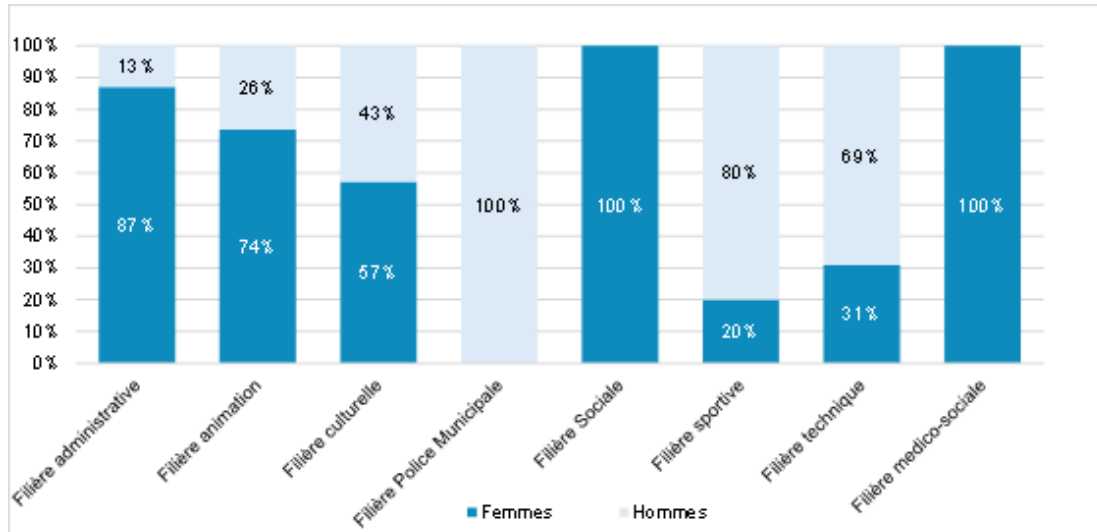
Répartition par catégorie

La répartition par catégorie évolue très peu d'une année sur l'autre depuis 2022.



Répartition par filière

Les agents de la fonction publique territoriale sont classés par filière. Celle-ci regroupe les domaines d'intervention des collectivités territoriales et regroupent les cadres d'emplois d'une même famille.



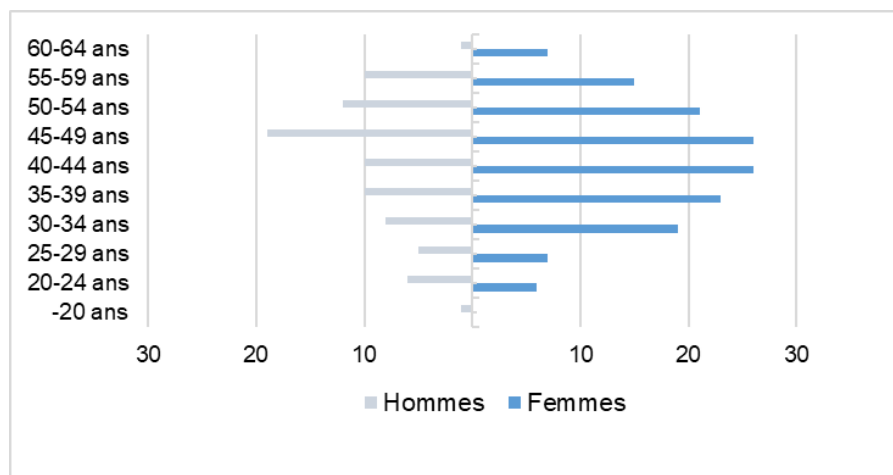
Les femmes sont principalement présentes sur les filières administrative, animation, sociale et médico-sociale.

Du fait des compétences de la communauté d'agglomération et des métiers exercés, les agents appartiennent principalement à la filière administrative (46%) et à la filière technique (24%).

Pyramide des âges

L'âge moyen sur l'effectif permanent est de 43 ans. L'âge moyen pour les effectifs titulaires est de 44 ans alors que pour les contractuels, il est de 39 ans.

Dans la Fonction Publique Territoriale, la moyenne d'âge des femmes et des hommes est de 46 ans et continue d'augmenter. Cette tendance concerne les trois versants de la fonction publique.



- A Terres de Montaigne, 8,6% des femmes et 14,7% des hommes ont moins de 30 ans ;
- Concernant la part des plus de 50 ans, 28% sont des femmes et 28% sont des hommes. Au niveau national, 39,3% sont des femmes et 38,3% sont des hommes.

Temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de l'agglomération est fixée à 1 607 heures fixée par délibération du 21 décembre 2020.

Temps complet / temps non complet

Les postes à temps non complets sont des postes ouverts pour une quotité de travail inférieure à 35h : ils sont adaptés aux besoins du service.

Il s'agit essentiellement de professeurs de musique qui travaillent sur plus nombre d'heures évolue selon le nombre d'élèves à chaque rentrée et des accompagnateurs de transport scolaire.

Type	Titulaires	Contractuels
Temps complet	94%	72%
Temps non complet	6%	28%

Temps partiel

Les temps partiels sont des postes ouverts à temps plein, aménagés, sur demande de l'agent avec accord de l'employeur.

26 femmes sont en temps partiel, soit 23% des femmes sur des postes permanents. 1 homme est à temps partiel.

Le choix du temps partiel concerne 13% de l'effectif permanent.

Type de temps partiel	Catégorie	Femmes	Hommes	Total général
Temps partiel sur autorisation	A	3		3
	B	8	1	9
	C	11		11
Total Temps partiel sur autorisation		22	1	23
Temps partiel de droit	B	2		2
	C	2		2
Total Temps partiel de droit		4		4
Total général		26	1	27

▪ Rémunérations

Tous budgets confondus	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Budget de fonctionnement	31 355 933 €	42 664 761 €	42 549 183,44 €
Charges de personnel	8 787 121 €	10 150 125 €	11 353 124,48 €
Dont			
Rémunérations annuelles brutes (emplois permanents)	5 173 490 €	6 190 433 €	7 017 514 €
Primes et indemnités	916 815 €	1 212 930 €	1 410 648 €
Heures supplémentaires	36 807 €	36 167 €	37 470 €
NBI	44 337 €	60 624 €	53 947 €
Rémunération sur emplois non permanents	515 369 €	584 869 €	674 345 €

La collectivité a délibéré le 17 janvier 2022 pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Ainsi 219 agents en ont bénéficié pour un montant total brut de 147 165 €, versés en février 2025.

▪ Les avantages en nature

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

▪ Les mutualisations

Il existe plusieurs formes de mutualisations entre la Communauté d'agglomération, une ou plusieurs communes membres et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Si certaines formes de mutualisations ont vocation à perdurer (gestion de la plateforme de compostage avec la commune de Saint Philbert de Bouaine, interventions dans les zones ou des bâtiments intercommunaux, assainissement), la convention de mutualisation des services a été approuvée de manière concordante en décembre 2022 par Terres de Montaigu et son CIAS et Montaigu-Vendée et son CCAS et régit les règles et conditions de mutualisation entre les 4 organismes.

La masse salariale prévisionnelle pour 2026 intègre ces éléments de mutualisation et de refacturation de personnel en service commun et mis à disposition.

Les charges de personnel 2026 par budget seraient les suivantes :

	TOTAL DOB 2026
Budget principal	11 977 000 €
Budget annexe déchets ménagers	315 000 €
Budget annexe assainissement	552 000 €
Budget annexe office de tourisme	128 000 €
TOTAL TERRES DE MONTAIGU	12 972 000 €

d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section de fonctionnement serait le suivant :

DEPENSES	Prévision DOB 2026	Variation BP 2025/2026	RECETTES	Prévision DOB 2026	Variation BP 2025/2026
011 - charges générales	11 598 000 €	4,2%	013 - atténuation de charges	200 000 €	233%
012 - charges de personnel	11 977 000 €	5,6%	70 - ventes de produits	4 457 000 €	18,7%
014 - atténuation de produits	7 690 000 €	3,3%	73 - impôts et taxes	12 680 000 €	2%
65 - autres charges de gestion	2 307 000 €	-0,7%	731 - fiscalité locale	9 091 000 €	3,5%
66 - charges financières	660 000 €	-15,7%	74 - dotations et subventions	11 361 000 €	0,8%
67 - charges exceptionnelles	3 000 €	0%	75 - autres produits de gestion	1 978 000 €	1,9%
Opérations réelles	34 235 000 €	3,7%	Opérations réelles	39 767 000 €	4%
023 - virement à la section d'investissement	2 097 000 €	7,0%			
042 - Amortissements	3 645 000 €	5,7%	042 - Amortissements	210 000 €	1,9%
Opérations d'ordre	5 742 000 €	6,2%		210 000 €	1,9%
TOTAL	39 977 000 €	4%	TOTAL	39 977 000 €	4%
Epargne brute	5 532 000 €	6%			

A ce stade, et hors résultats 2025 qui ne seront connus qu'après le vote du budget primitif, l'autofinancement brut tiré de la section de fonctionnement serait de 5 532 k€, en progression de 329 k€.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette disponible pour financer le programme d'équipement serait proche de 3 357 k€, en progression de 379 k€.

2.2. Les perspectives d'investissement

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026.

a) La programmation des investissements

La prospective financière de Terres de Montaigne a été tracée sur la période 2022-2026.

Pour mettre en œuvre le projet politique et ne pas obérer la situation financière de Terres de Montaigne, une prévision globale a été proposée pour maintenir des épargnes satisfaisantes permettant d'investir largement pour le territoire et ses habitants.

Sur le volet investissement, le cadrage retient une préservation du fonds de roulement à 2 M€ et un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios financiers et préserver les épargnes. Ces conditions doivent permettre de mettre en œuvre les projets pensés pour le territoire, comme validé lors de l'installation du Conseil d'agglomération.

La programmation des investissements s'élève à près de 62 M€ sur cette période, se répartissant entre les projets lancés en fin de mandat précédent, les projets du mandat 2020-2026 et des enveloppes récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets pérennes de la collectivité.

Libellé	Total 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Projets mandat 2014-2020	8 142 151	2 907 249	2 175 085	1 423 481	1 636 336	0	0	0
Projets mandat 2020-2025	38 573 165	2 680 414	9 577 763	8 246 161	13 383 827	4 685 000	1 026 000	1 026 000
Enveloppe potentielle autres projets	2 152 800	0	0	0	0	2 152 800	6 801 800	6 801 800
Enveloppes récurrentes	13 005 682	4 176 131	2 514 655	1 937 696	2 405 000	1 972 200	1 972 200	1 972 200
TOTAL Programmation des investissements	61 873 798	9 763 794	14 267 503	11 607 338	17 425 163	8 810 000	9 800 000	9 800 000

La programmation des investissements sera financée par :

- Des recettes externes pour 24 M€ (FCTVA, subventions, valorisation du patrimoine) ;
- Des emprunts nouveaux pour 20 M€ ;
- L'autofinancement dégagé sur le cycle de gestion pour 18 M€.

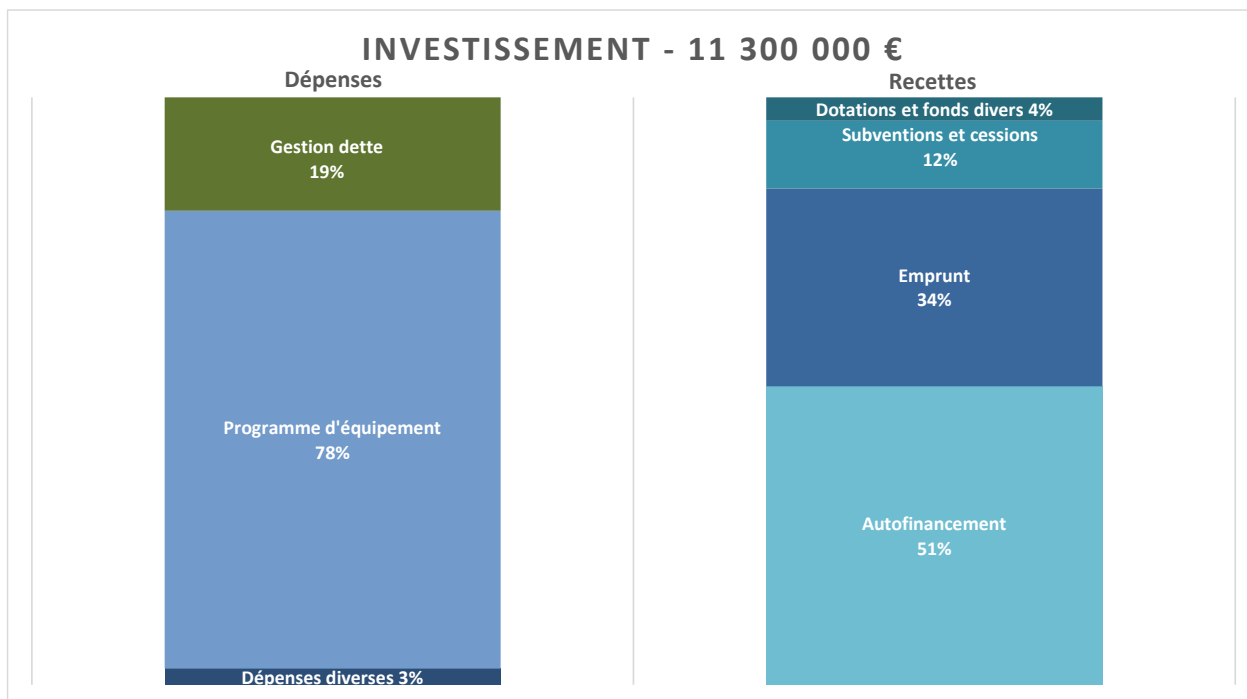
La programmation des investissements 2026-2031 sera proposée à l'issue des élections locales 2026, pour répondre au projet de territoire des élus nouvellement en place. A ce stade, une enveloppe prévisionnelle est estimée, au regard des épargnes prospectives mobilisables.

Pour mémoire, les autorisations de programme suivantes ont été ouvertes :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Fonds de concours aux communes Relance	5 000 000 €	2020-2025
Extension de l'Hôtel d'agglomération	12 800 000 €	2021-2026
Construction d'un parking à étages	8 700 000 €	2021-2025
Plan informatique dans les écoles	440 000 €	2021-2026
Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma	1 500 000 €	2021-2026
Schéma vélo	2 000 000 €	2023-2026
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	3 360 000 €	2023-2026

Projet	Autorisation ouverte	
Pôle d'Echanges Multimodal – aménagement des parvis	3 000 000 €	2023-2026
Réhabilitation du pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière	3 600 000 €	2024-2026
Fonds de concours Environnement	514 000 €	2025-2028

Au 29 septembre 2025, la balance du budget d'investissement 2025 s'établirait à 11 300 000 €, en baisse de 33%.



b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 11 300 000 € pour 2026.

Le remboursement du capital de la dette passe de 2 225 000 € à 2 175 000 € pour l'année 2026.

Le programme d'équipement traduit également le plan stratégique du mandat et est estimé à ce jour à 8 810 000 €.

Les projets phares sont les suivants :

- Réhabilitation du pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière : 2 100 k€
- Schéma Directeur Informatique : 1 316 k€
- Pôle d'Echanges Multimodal : 800 k€
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 k€
- Schéma vélo : 500 k€
- Fonds de concours Environnement : 150 k€
- Programmes d'aides économiques, habitat, santé : 532 k€
- Enveloppes récurrentes : 940 k€

Ces montants seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2026, pour tenir compte du phasage des autorisations de programme notamment.

Un apport de compte courant de 100 k€ à Terres de Montaign Energies est également prévu pour les projets planifiés en 2025 et 2026.

c) Les recettes d'investissement

En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Des dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement) pour 450 000 €. Ce montant intègre le décalage d'un an du versement du FCTVA, qui représente une année blanche de 1 342 k€ qui serait compensée par une souscription d'emprunt supérieure ;
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 1 303 000 € à ce jour ;
- Un emprunt d'équilibre de 3 800 000 € dont le montant sera actualisé lors du vote du budget primitif 2026, puis à l'approbation du budget supplémentaire 2026, qui constatera la reprise des résultats 2025 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 5 742 000 €, correspondant aux amortissements et au prélèvement de la section de fonctionnement.

d) L'équilibre

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section d'investissement serait le suivant :

DEPENSES	Prévision DOB 2026	Variation 2025/2026	RECETTES	Prévision DOB 2026	Variation 2025/2026
Gestion des cautions	5 000 €	67%	Gestion des cautions	5 000 €	67%
Gestion de la dette	2 175 000 €	-2%	Dotations et fonds divers	450 000 €	-79%
Programme d'équipement	8 810 000 €	-39%	Subventions et cessions	1 303 000 €	-50%
Participation Terres de Montaign Energies	100 000 €	100%	Emprunt	3 800 000 €	-43%
Opérations réelles	11 090 000 €	-33%	Virement section fonctionnement	2 097 000 €	7%
Amortissements	210 000 €	2%	Amortissements	3 645 000 €	6%
Opérations d'ordre	210 000 €	2%	Opérations d'ordre	5 742 000 €	6%
TOTAL	11 300 000 €	-33%	TOTAL	11 300 000 €	-33%

e) La gestion de la dette

La composition de la dette est désormais stable, depuis la transformation en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022 et le transfert des encours communaux sur la compétence Assainissement.

■ L'encours de la dette

A périmètre constant, l'encours global de la dette augmente de 462 068 € entre 2025 et 2026. Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2025, pour le financement de l'hôtel d'agglomération sur le budget principal (3M€) et la station d'épuration de Montréverd sur le budget annexe Assainissement (1M€).

Budget principal	Capital restant dû au 01/01/24	Capital restant dû au 01/01/25	Capital restant dû au 01/01/26	Amortissement 2026	Intérêts 2026	Annuité 2026	Année d'extinction de l'encours
22 contrats	30 759 476 €	28 474 434 €	29 207 330 €	2 174 210 €	622 727 €	2 796 937 €	2050
Budgets annexes	Capital restant dû au 01/01/24	Capital restant dû au 01/01/25	Capital restant dû au 01/01/26	Amortissement 2026	Intérêts 2026	Annuité 2026	Année d'extinction de l'encours
Assainissement (36)	5 861 222 €	5 197 607 €	5 545 224 €	662 684 €	100 953 €	763 637 €	2050
Déchets ménagers (1)	432 076 €	331 413 €	225 998 €	110 393 €	8 584 €	118 976 €	2027
Immobilier d'entreprises (6)	1 311 954 €	1 183 146 €	1 053 608 €	130 293 €	19 034 €	149 327 €	2035
Zones économiques (3)	1 359 148 €	3 584 523 €	3 201 033 €	381 866 €	61 000 €	442 866 €	2036
S/total budgets annexes (45)	8 964 401 €	10 296 689 €	10 025 862 €	1 285 235 €	189 571 €	1 474 806 €	
TOTAL (68 emprunts)	39 723 877 €	38 771 123 €	39 233 192 €	3 459 445 €	812 299 €	4 271 744 €	

Source : Etat de la dette Finance Active, hors ICNE

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale, obtenu par le rapport intérêts 2026 / encours au 1^{er} janvier 2026, est estimé à **2,07%**. Il diminuerait par rapport à 2025 (pour rappel 2,67%), grâce à la diminution du taux du Livret A auquel sont adossés les nouveaux emprunts souscrits et la baisse des taux variables, sous effet de l'abaissement des taux directeurs de la BCE.

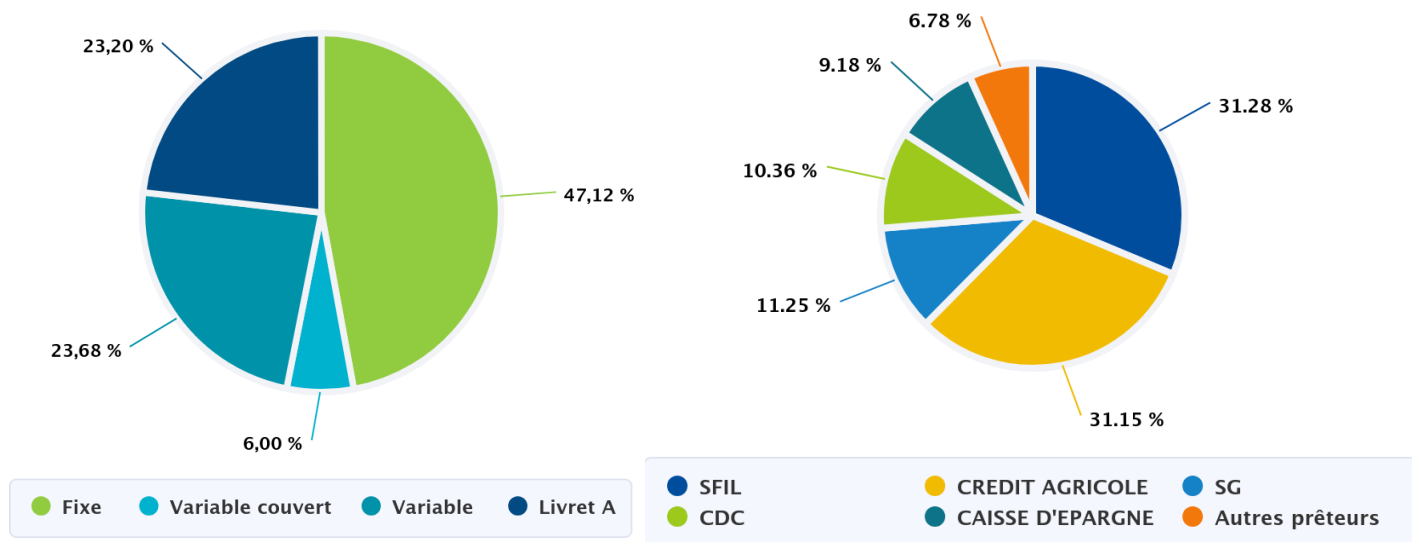
Pour le budget principal, l'encours par habitant (population DGF 2025 : 51 811 hab.) est estimé à **564 €** début 2026 et à **411 €** hors dette récupérable. Pour rappel, la moyenne 2024 de la strate est de 383 €.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2026 est estimée à **4,9** années (3,6 années sans la dette récupérable), bien en deçà du plafond d'alerte situé entre 11 et 13 ans.

La répartition par type de taux et par prêteur

Au 1^{er} janvier 2026, la dette globale sera composée de 68 contrats d'emprunts. 47% de l'encours est adossé à un taux fixe ; 53% à un taux variable ou révisable. La dette est équilibrée entre les prêteurs.

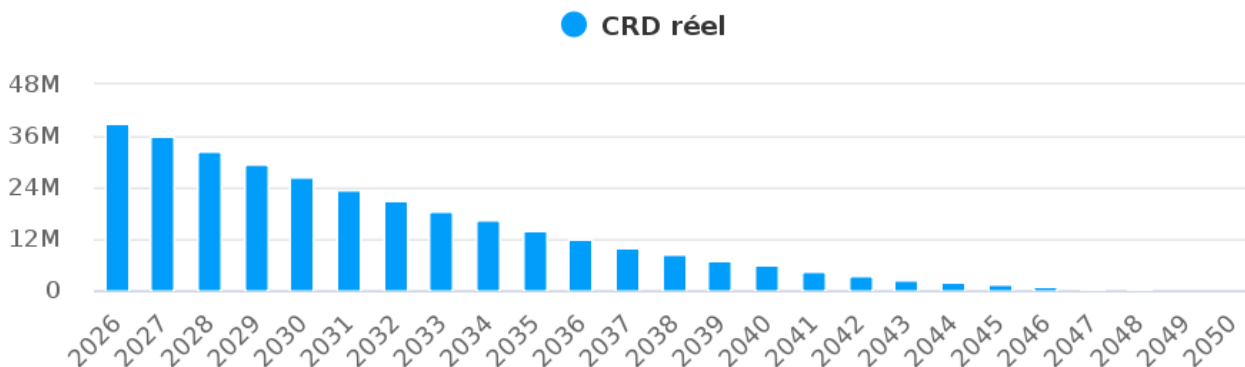
L'encours est intégralement classé en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.



Source : synthèse Finance Active

Le profil d'extinction de la dette

A horizon 2050, la dette actuelle serait intégralement remboursée, avec un désendettement plus rapide sur les années 2024-2028.



▪ La répartition par type de dette (récupérable ou non) sur le budget principal

Type de dette	Encours	%	Annuités 2025
Dette récupérable	7 887 914 €	27%	711 743 €
Autres dettes	21 319 416 €	73%	2 085 194 €
	29 207 330 €	100%	2 796 937 €

Près de 30% de la dette du budget principal peut être considérée comme de la dette récupérable puisqu'elle a été contractée pour le financement d'équipements productifs de revenus.

La dette récupérable concerne :

- La réhabilitation des EHPAD « le Val des Maines » (EHPAD) et « la Peupleraie » pour 1 962 770 €,
- La construction de l'ensemble « Arbrasèvre » à Rocheservière (EHPAD) pour 5 168 468 € et l'extension de l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement pour 756 676 €.

En contrepartie, Terres de Montaigu, communauté d'agglomération perçoit des loyers.

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES

3.1. Le budget annexe Déchets

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 4 460 000 €, provenant principalement de la REOM perçue auprès des usagers, estimée à ce jour à 3 975 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4 460 000€, correspondant principalement aux charges à caractère général (comprenant les marchés de collecte pour 2 066 k€), les charges de personnel pour 315 k€, incluant les mesures nationales de participation à la complémentaire santé et l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL, et la contribution Trivalis estimée à 1 370 k€ à ce jour.

Les intérêts de la dette sont en baisse à 8,5k€, suivant le désendettement de ce budget annexe.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 420 000 €, correspondant principalement au remboursement des emprunts pour 111 k€ et au programme d'équipement pour 289 k€, correspondant à du renouvellement de matériel et des études préalables à travaux.

Le financement de ces investissements serait réalisé par les amortissements pour 275 k€, une subvention d'équipement pour de l'achat de matériel de 27 k€ et un emprunt de 118 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2025. Il n'a pas été prévu de FCTVA, compte tenu de l'annonce de décalage d'un an du versement dans les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 serait de 225 998 €, correspondant à 1 prêt.

3.2. Le budget annexe Assainissement

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 4 283 000 €, provenant principalement de la redevance assainissement perçue auprès des usagers, estimée à ce jour à 3 188 k€, et de la PFAC estimée à 600 k€.

La simulation de recettes tient compte du lissage tarifaire prévu à compter du transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaigne en 2022 et du reversement des redevances Performances des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau, dont le montant est estimatif à ce jour.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4 283 000€, correspondant principalement aux charges à caractère général pour 1 948 k€ (comprenant les fluides, le nouveau marché d'externalisation de l'exploitation, la sous-traitance, l'entretien des réseaux, les analyses d'eau), les charges de personnel pour 552 k€, le reversement des redevances Performances des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau pour 360 k€, les charges financières pour 100 k€ et les écritures d'ordre pour 1 305 k€ (amortissements et virement à la section d'investissement).

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 3 921 000 €, correspondant principalement au programme d'équipement pour 3 000 k€ et au remboursement de la dette pour 665 k€.

Le programme d'équipement sera susceptible d'évolution au budget primitif 2026, au regard de la programmation d'investissement.

Le financement de ces investissements serait réalisé par l'autofinancement pour 1 305 k€, des subventions pour 600 k€, représentant 20% du programme d'équipement, et l'emprunt pour 2 016 k€.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 serait de 5 545 224 €, correspondant à 36 prêts.

3.3. Le budget annexe Office de Tourisme

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Office de Tourisme sont estimées à 251 000 €, provenant principalement de la taxe de séjour prévue à 150 k€ (augmentation suite à révision tarifaire et en concordance avec les réalisations des derniers exercices) et de la subvention d'équilibre du budget principal pour 50 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 251 000 €, en évolution de +30% par rapport au budget primitif 2025. Les dépenses relatives au tourisme (cotisation au pôle touristique du Bocage Vendée, balisage des sentiers de randonnée) ont été transférées du budget principal, compte tenu de leur destination qui doit être financée par la taxe de séjour. Les charges générales augmenteraient de 12 k€ à 62,6 k€ et les autres charges de gestion courante de +46 k€. Les charges de personnel sont stables.

b) Les perspectives d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

3.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 489 000 €, provenant principalement des loyers versés par les entreprises et les professionnels de santé et des amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 489 000 €, dont 192 k€ pour les charges générales, en hausse suite à l'ouverture de la Turbine, 20 k€ pour les charges financières et 270 k€ pour les amortissements.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 610 000 €, correspondant principalement au remboursement des emprunts et des cautions pour 141 k€ et à des travaux dans les maisons de santé pour 330 k€.

Le financement de ces investissements serait réalisé par les amortissements pour 270 k€, par des produits de cession estimés à 330 k€, les cautions pour 10 k€ et un emprunt d'équilibre de 10 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 serait de 1 053 608 €, correspondant à 6 prêts.

3.5. Le budget annexe Le Pré Blanc

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 400 000 €, provenant des ventes des 2 lots restants pour 100 k€ et de la valorisation des stocks pour 300 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 400 000 €, dont 100 k€ pour des travaux de finition et 300 k€ pour la valorisation des stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 300 000 € et correspondent à la valorisation des stocks.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 300 000 €.

3.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 21 458 000 €, provenant principalement des ventes de terrains pour 3 533 k€ et de la valorisation des stocks pour 17 925 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 21 458 000 €, dont 260 k€ pour des acquisitions foncières, 3 456 k€ pour des travaux d'aménagement principalement aux Marches de Bretagne – Landes de Roussais et à La Vigne Rouge et 17 596 k€ pour la valorisation des stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 18 248 000 € et correspondent à la valorisation des stocks pour 17 864 k€ et au remboursement de la dette pour 384 k€.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 17 535 k€ et un emprunt d'équilibre de 713 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 serait de 3 201 033 €, correspondant à 3 prêts.

4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, la vision consolidée du budget principal et des budgets annexes serait la suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
43100 BUDGET PRINCIPAL TDM	39 977 000,00 €	11 090 000,00 €	51 067 000,00 €
43101 ASSAINISSEMENT	4 283 000,00 €	3 921 000,00 €	8 204 000,00 €
43103 DÉCHETS MÉNAGERS	4 460 000,00 €	420 000,00 €	4 880 000,00 €
43104 OFFICE DE TOURISME	251 000,00 €	0,00 €	251 000,00 €
43109 IMMOBILIER D'ENTREPRISES	489 000,00 €	610 000,00 €	1 099 000,00 €
43111 LE PRÉ BLANC	400 000,00 €	300 000,00 €	700 000,00 €
43113 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	21 458 000,00 €	18 248 000,00 €	39 706 000,00 €
TOTAL GENERAL	71 318 000,00 €	34 589 000,00 €	105 907 000,00 €